

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 146 Subvention (85.000 euros) et convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire au titre de l'organisation de l'ISF Mondial de cross scolaire Paris du 2 au 7 avril 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Union Nationale du Sport Scolaire;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Union Nationale du Sport Scolaire, 13, rue Saint-Lazare (9^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 85.000 euros est attribuée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), (419/2018_ 02248), au titre de l'organisation de l'ISF Mondial de cross scolaire Paris 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 657481, rubrique 326, mission 3260005, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO